

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 17 décembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/13/11/MB.-

ORDRE DU JOUR :

11. Stop aux armes nucléaires – Proposition de pétition – Approbation.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la demande de Monsieur Philippe Mahoux, Sénateur, de présenter la
proposition de pétition dont question ci-dessus au Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité ;

Article 1 :

D'approuver la proposition de pétition reproduite ci-dessous ;

Article 2 :

De transmettre une délibération du Conseil communal y relative à Monsieur
Philippe Mahoux, Sénateur

Pétition

Le Conseil communal,

*Convaincu que l'existence des armes nucléaires fait peser
une menace permanente sur l'humanité;*

*Considérant que l'usage de l'arme nucléaire serait en
contradiction flagrante avec les droits fondamentaux de la
personne humaine, et en particulier avec les normes
essentiels du droit des conflits armés et du droit
humanitaire ;*

*Observant que l'équilibre des forces mondiales a évolué, et
rend progressivement caduque la théorie de la dissuasion
fondée sur « l'équilibre de la terreur » ;*

Inquiet de la prolifération des armes nucléaires et convaincu que seule une prohibition totale de ces armes permettrait d'y mettre fin ;

Convaincu qu'il est de la responsabilité de tout Etat de concourir à la non prolifération nucléaire et à la suppression des armes nucléaires de la surface de la terre ;

Considérant que de nombreuses régions sont déjà érigées en zones « libres de toute arme nucléaire » par des normes internationales , telles l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Afrique, l'Asie du sud-est , l'Asie centrale, le Pacifique Sud, l'Antarctique, le fonds des océans et l'espace extra-atmosphérique ;

Se prononce pour l'interdiction mondiale des armes nucléaires,

Appelle le parlement belge à voter au plus tôt la proposition de loi interdisant les armements nucléaires sur le territoire belge.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,